



**L'INPI à Viva Technology, du 24 au 26 mai,
Stand C35, espace « Accelerate »
Parc des expositions de Paris, Porte de Versailles**



Dossier de presse





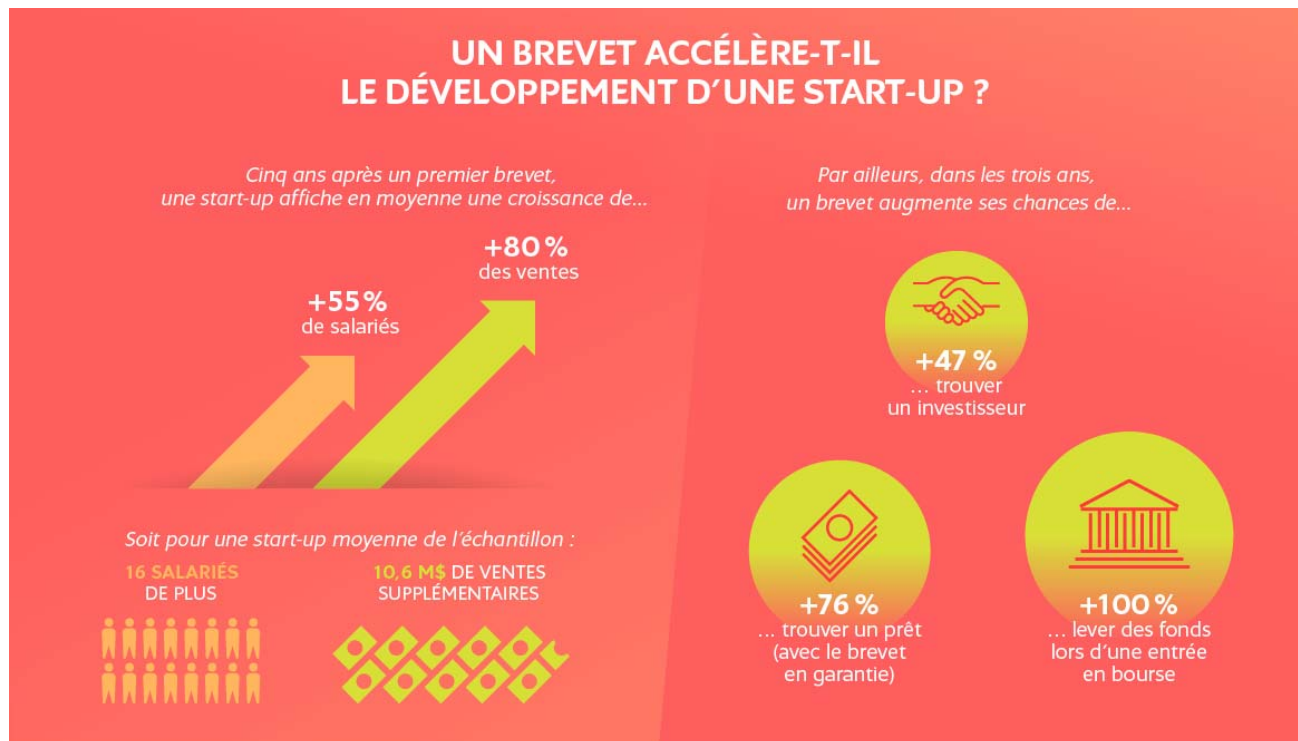
SOMMAIRE

Un brevet accélère-t-il le développement d'une start-up ?	3
<i>Infographie - Verbatim Romain Soubeyran, Directeur général de l'INPI</i>	3
La propriété intellectuelle, moteur de croissance pour les start-up	4
<i>Les start-up invitées par l'INPI à Viva Technology</i>	4 à 6
<i>Le programme de leurs interventions</i>	7
<i>L'offre d'accompagnement des start-up de l'INPI évolue</i>	8
Start-up et développement à l'international : la propriété intellectuelle, vous y pensez quand ?	9
<i>Focus sur Singapour et Israël</i>	9-10
<i>La présence de l'INPI à l'international</i>	10
Jeunes inventeurs et créateurs en herbe : fabriquez et apprenez à protéger votre projet en 15 minutes	11
L'INPI recrute : découvrez les métiers de la propriété industrielle	13



« Dans les premières années de la vie de leur entreprise, les startupers sont souvent davantage préoccupés par l'aboutissement de leur R&D, leur lancement commercial ou le recrutement de collaborateurs que par la propriété intellectuelle. Les start-up sont d'ailleurs rarement très outillées pour gérer cette question. Pour autant, la sécurisation des actifs immatériels est nécessaire dès le démarrage de leur activité pour assurer leur croissance. C'est pourquoi l'INPI accompagne les start-up tout au long de leur développement, avec des équipes, des outils et des services dédiés, et avec des tarifs préférentiels. En 2017, nos chargés d'affaires ont rencontré plus de 1 000 start-up, ce qui nous a permis d'adapter et

enrichir l'offre Coaching INPI, afin de répondre encore mieux à leurs attentes. Nous dévoilons ces nouvelles possibilités d'accompagnement à l'occasion de Viva Technology, et sommes ravis d'accueillir sur notre stand quatre start-up innovantes qui ont mis la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement. »
Romain Soubeyran, Directeur général de l'INPI.



Source : « What is a patent worth ? Evidence from the US patent "lottery" », National bureau of economic research (2017).
 Etude sur l'impact de la détention d'un brevet pour une start-up, basée sur l'analyse de près de 35 000 brevets délivrés aux États-Unis depuis 2001

JEUDI 24, VENDREDI 25 MAI ET SAMEDI 26 MAI

**LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :
UN ACCÉLÉRATEUR DE CROISSANCE POUR LES START-UP**

ILLUSTRATION AVEC 4 START-UP INVITÉES PAR L'INPI SUR SON STAND

Clé pour les levées de fonds, différenciation technologique accrue, construction et valorisation de l'image de marque, facilitation du développement à l'international, augmentation du pouvoir de négociation, création de ressources financières complémentaires : bien gérée, la propriété intellectuelle peut être stratégique, voire vitale, pour les start-up.

L'INPI accueille sur son stand 4 start-up françaises aux technologies innovantes. Elles viendront présenter leurs innovations mais aussi témoigner, au travers d'ateliers, du rôle clé de la propriété intellectuelle dans leur stratégie et dans leur développement.

FEETME (Versailles, Ile-de-France)

« Mixer les stratégies et les outils de propriété intellectuelle pour se protéger au mieux. »



100 millions de personnes souffrent de troubles de la mobilité à travers le monde (âge, obésité, Parkinson...). C'est pour améliorer la prise en charge de ces problèmes cliniques en augmentation que FeetMe a imaginé FeetMe Monitor : une semelle connectée autonome et une application mobile qui collecte et permet d'analyser en direct la marche des personnes. La start-up vise une commercialisation internationale et a construit dès le démarrage de son activité une solide stratégie de propriété intellectuelle.

« Avant de lancer FeetMe, nous avons effectué une recherche d'antériorité pour connaître l'état de l'art dans le secteur. Et dès le départ, nous avons alloué un budget à la protection de notre produit. Étant donné la particularité de nos semelles, nous avons choisi de mixer les stratégies et outils : nos brevets les caractéristiques techniques et fonctionnalités de notre produit tandis que certains éléments de notre savoir-faire sont gardés au secret. Nous avons également investi dans la marque. Enfin, pour assurer la confidentialité que j'évoquais, nous avons une politique contractuelle solide aussi bien avec nos sous-traitants, fabricants, ou distributeurs qu'avec nos salariés. Ces derniers sont par ailleurs très sensibilisés aux enjeux de propriété intellectuelle. » Alexis Mathieu, cofondateur et PDG de FeetMe

En savoir plus : [l'interview d'Alexis Mathieu sur inpi.fr](http://l'interview-d-Alexis-Mathieu-sur-inpi.fr) - www.feetme.fr

● Date de création : 2013 ● 14 salariés ● CA 2017 : 150 K€. / Part à l'export : 60 % ● 4 brevets ● 1 marque

Hoomano (Lyon, Auvergne - Rhône-Alpes)

« Notre stratégie de propriété industrielle est maintenant au service de notre stratégie R&D. »



Pepper, Nao, Buddy ou encore Sanbot : ces robots, connus pour être capables d'échanger de manière plus naturelle et plus interactive avec leurs utilisateurs que n'importe quels autres robots, sont "Powered by Hoomano". C'est en effet la start-up lyonnaise qui crée les applications nécessaires et développe des programmes sur-mesure pour rendre les robots de ses clients utiles, informatifs, accueillants ou divertissants. La sensibilité de la start-up aux enjeux de propriété intellectuelle a grandi à mesure de son propre développement et de son ouverture à l'international. Elle attend actuellement la délivrance d'un brevet.

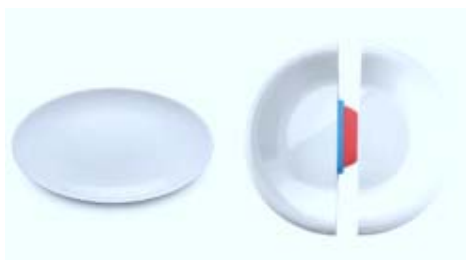
« La vraie prise de conscience de l'importance d'avoir une stratégie de propriété intellectuelle est liée à l'ouverture de notre laboratoire d'intelligence artificielle : nos premiers résultats nous ont convaincu que nous avons un temps d'avance sur le marché, que ce que l'on faisait avait de la valeur et qu'il fallait le protéger. C'est aussi très lié à notre ouverture à l'international : aux États-Unis, les questions de propriété intellectuelle sont fondamentales et totalement intégrées au business. À l'inverse, le phénomène de copie, assez répandu en Chine, est inquiétant. Bref, on s'est dit qu'on avait ignoré jusque-là tout un pan de notre stratégie. En parallèle, l'INPI nous a contactés pour nous proposer un Prédiagnostic qui nous a familiarisés avec le sujet. Nous avons aussi affiné notre politique contractuelle de confidentialité. Nous travaillons désormais à la rédaction d'un brevet. Le fait d'avoir un brevet en cours de rédaction est déjà un argument, ne serait-ce que dans la recherche de fonds — une activité à laquelle une start-up consacre beaucoup de temps... » **Cyril Maitrejean, cofondateur et directeur financier d'Hoomano.**

En savoir plus : [l'interview de Cyril Maitrejean, sur inpi.fr](#) – www.hoomano.com

● Date de création : 2014 ● 20 salariés ● CA 2017: 561 K€. / Part à l'export : 2 % ● Bénéficiaire d'un « [Prédiagnostic PI](#) » et d'un « [Pass PI](#) » de l'INPI ● 2 marques ● 1 brevet en cours de rédaction

Ogranna Maceo (Bischwiller, Grand Est)

« Avoir un brevet est un gage de sérieux et de crédibilité quand on se lance. Ça rassure les investisseurs, les banquiers et les partenaires. »



Avec Ogranna Maceo, la vaisselle n'est plus un simple support de présentation mais devient un outil utile et intelligent : invisible, encapsulée au cœur des produits, la technologie développée par la start-up permet de conserver la température de la vaisselle - chaude ou froide - du début à la fin du repas. Une 3^e fonctionnalité, permettant de mesurer la masse restante dans l'assiette, est en cours de développement, une fonction qui pourrait être utile aux maisons de retraite afin de mieux gérer les

carences alimentaires des personnes âgées. Des innovations disruptives - dans un marché des arts de la table très traditionnel - que la start-up entend bien imposer sur un marché mondialisé.

« C'est le principe d'encapsulation d'un gel spécifique dans la céramique qui a fait l'objet de mon [brevet](#). J'ai sollicité assez vite l'INPI qui m'a attribué une chargée d'affaires qui suit spécifiquement mon dossier. Elle a été très disponible et d'une grande aide. Elle m'a notamment orientée vers le dépôt d'un [dessin et modèle pour mon assiette](#). Par ailleurs, j'ai déposé une marque, j'utilise des [enveloppes Soleau](#) ainsi que des accords de non-

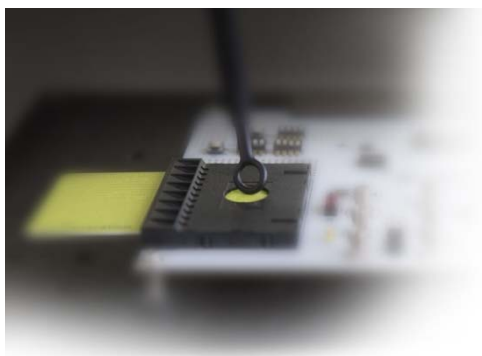
divulgate. Avant Ogranna, j'avais eu, avec ma première société, une mauvaise expérience, en me faisant « voler » une idée de service que j'avais vite rendue publique. Je suis donc très sensibilisée à la propriété intellectuelle... Je pense qu'avoir un brevet est une manière de protéger son innovation mais c'est également un gage de sérieux et de crédibilité quand on se lance. Cela rassure les éventuels investisseurs, les banquiers et les partenaires. » **Chantal Renaud, fondatrice et PDG d'Ogranna Maceo**

En savoir plus : [l'interview de Chantal Renaud sur inpi.fr](http://inpi.fr) - www.maceo-paris.com

• Date de création : 2016 • 4 salariés • 1 brevet • 1 dessin et modèle • 1 marque

Secure-IC (Cesson-Sévigné, Bretagne)

« La stratégie d'innovation et de propriété intellectuelle est au cœur du développement économique de Secure-IC puisque son modèle économique est un modèle de licensing. »



Indispensables dans notre quotidien, les objets connectés sont pourtant sujets à des risques d'intrusion ou d'attaque. Pour y faire face, Secure-IC, née des travaux de recherche menés à l'Institut Mines-Telecom, s'est spécialisée dans la sécurisation des systèmes électroniques embarqués : des fabricants de composants et de téléphones mobiles, des concepteurs de carte à puce, des agences de sécurité gouvernementales et même le métro de Tokyo font aujourd'hui appel à Secure-IC. Extrêmement consciente de l'importance de la propriété industrielle, l'entreprise a construit dès le début une stratégie de protection industrielle, puis l'a affinée en fonction de son développement, mais aussi en fonction des pays, dans lesquels

les produits sont commercialisés.

« Dans le domaine technologique, la propriété intellectuelle est un élément fondamental de développement. Je regrette d'ailleurs qu'on ne soit pas assez sensibilisés à ces questions pendant les études scientifiques. Certaines start-up technologiques se lancent en pensant que leur solution est tellement en avance que cela va suffire pour tenir leurs concurrents à distance. Elles n'ont pas suffisamment conscience qu'elles peuvent être attaquées à tout moment : soit par des entreprises qui commercialisent des produits similaires et qui possèdent des brevets; soit par d'autres acteurs économiques qui vont vouloir partager leur succès, c'est-à-dire exiger d'eux des royalties ! Il faut bien avoir en tête que le brevet est un droit d'interdire la fabrication d'un produit. » **Philippe Nguyen, chief operating officer de Secure-IC**

En savoir plus : [l'interview de Philippe Nguyen sur inpi.fr](http://inpi.fr) - www.secure-ic.com

• Date de création : 2010 • 48 salariés • CA : 3 850 K€. / Part à l'export : 75 % • 121 brevets / 17 marques • Entreprise labellisée « Talent INPI » en 2016 • Bénéficiaire d'une « Master Class PI » de l'INPI



Programme des interventions des start-up sur le stand INPI (stand C35) à Viva Technology

Jeudi 24 mai

10h : **Les brevets, une source d'informations concurrentielles pour votre stratégie**, avec les témoignages de Xavier Basset, co-fondateur et CEO, Hoomano ; Lucie Jehan, direction des brevets, INPI ; Laurence Joly, observatoire de la propriété intellectuelle, INPI

11h30 : **Start-up, la propriété intellectuelle, un atout indispensable pour vous développer à l'international - Focus sur Singapour**, avec les témoignages de Philippe Nguyen, chief operating officer de Secure-IC ; Sharon Wong, Director Innovation Solutions, IPOS ; Stéphanie Leparmentier, conseillère régionale pour l'Asie du Sud-Est, INPI

14h30 : **Licensing de brevets : comment construire une stratégie PI bankable**, avec les témoignages de Chantal Renaud, fondatrice et PDG d'Ogranna Maceo ; Philippe Nguyen, chief operating officer de Secure-IC ; Didier Patry, Directeur général, France Brevets ; Frédéric Caillaud, direction Innovation, INPI ; Patrice Frutos, Direction de l'Action Economique, INPI

Vendredi 25 mai

11h30 : **Partenariats, projets collaboratifs, contrats de collaboration : comment anticiper et gérer les questions de propriété intellectuelle ?** avec les témoignages d'Alexis Mathieu, CEO de FeetMe ; Daniela Onofri, chargée de mission Europe, Medicen Paris Région ; Stanislas DeLapasse, direction des brevets, INPI ; Frédéric Auclair, Direction de l'Action Economique, INPI

14h30 : **Entreprises du numérique : ne sortez plus en maillot de bain dans une mer de requins !** avec les témoignages de Cyril Maitrejean, cofondateur et CFO d'Hoomano ; Nils Olivier, Responsable de la propriété intellectuelle, INRIA ; Frédéric Auclair, Direction de l'Action Economique, INPI ; Mathilde Blanchard, directions des brevets, INPI

16h00 : **Convaincre vos futurs investisseurs grâce à votre propriété intellectuelle**, avec les témoignages de Cyril Maitrejean, cofondateur et CFO d'Hoomano ; Chantal Renaud, fondatrice et PDG d'Ogranna Maceo ; Karen Noël, General Partner, Partech ; Leila Equinet, Direction de l'Action Economique, INPI

Retrouvez le programme complet des ateliers accélérateurs de business organisés sur le stand de l'INPI [en cliquant ici](#).



L'offre d'accompagnement des start-up de l'INPI évolue

Pour favoriser le recours à la propriété industrielle (PI) comme levier de compétitivité des entreprises, l'INPI a mis en place une politique de soutien aux start-up, PME et ETI innovantes, en agissant à la fois sur une baisse des taxes et sur l'accompagnement des entreprises :

- **une réduction de 50 %** sur ses principales redevances de procédure et de maintien en vigueur des brevets
- **le « Prédiagnostic PI »** : gratuit pour l'entreprise, ce Prédiagnostic, adapté aux spécificités de l'entreprise, permet de donner un éclairage sur les acteurs, les risques et les coûts de propriété industrielle. Il permet de dégager des pistes d'action et identifie les compétences internes à l'entreprise pour la mise en œuvre d'une politique de propriété industrielle.
- **le « Pass PI »** : à la suite du Prédiagnostic et afin de mettre en place des actions en propriété industrielle, la start-up peut demander à avoir accès au Pass PI, qui lui permettra de mettre en œuvre jusqu'à trois prestations (à moindre coût car la moitié est financée par l'INPI), parmi un large éventail allant de la veille et la recherche documentaire sur les brevets, aux contrats collaboratifs et à l'accompagnement contractuel en propriété industrielle, jusqu'aux stratégies, protections et analyses précontentieuses à l'export en ce qui concerne les brevets et les marques.

Nouveau : à partir de mai 2018, l'INPI enrichit son offre. Le PASS PI permet désormais de financer des services supplémentaires particulièrement adaptés aux start-up, comme par exemple l'évaluation juridique et financière des actifs de propriété industrielle de l'entreprise, nécessaire au moment d'une levée de fonds ou la cartographie des inventions, qui permet de créer un panorama des droits et brevets des tiers qui présentent un intérêt stratégique pour l'entreprise et permet à la start-up d'identifier des partenaires potentiels.

- **la « Master Class PI »** : pour aller plus loin dans sa stratégie de propriété industrielle, le dirigeant peut demander cet accompagnement, financé en grande partie par l'INPI. Il s'étale sur 6 mois, avec 6 jours de formation, le soutien d'un tuteur de l'INPI, d'un spécialiste de la PI issu de grandes entreprises françaises et d'experts (conseils en propriété industrielle ou avocats spécialistes PI). Cette prestation comprend des ateliers collectifs, un diagnostic personnalisé et quatre coachings individualisés qui permettent au dirigeant de mettre en place une stratégie de propriété industrielle.

D'autres mesures permettent d'accompagner les start-up dans leurs démarches de propriété industrielle, par exemple si un besoin de **développement à l'international** est détecté.



START-UP & DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL : LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, VOUS Y PENSEZ QUAND ?

LA PROTECTION DES INNOVATIONS, MAIS AUSSI DES MARQUES OU DU DESIGN EST UN FACTEUR CLE DE SUCCES LORSQU'ON SOUHAITE EXPORTER OU SE DEVELOPPER A L'INTERNATIONAL. IMPLANTEE DANS 10 ZONES GEOGRAPHIQUES, COUVRANT 62 PAYS, L'INPI ACCOMPAGNE LES START-UP ET FACILITE LA MISE EN PLACE DE LEUR STRATEGIE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE A L'INTERNATIONAL.

La protection de la propriété intellectuelle est essentielle pour une entreprise qui se lance à l'export. Une innovation ou un savoir-faire mal protégés peuvent aboutir à un échec commercial hors de nos frontières. Rappelons qu'un brevet, une marque ou un dessin & modèle ont un champ d'application territorial, ce qui implique pour la start-up de se poser un certain nombre de questions :

- Est-ce que je possède bien le droit d'exploiter mon invention dans tel ou tel pays sans courir le risque d'être copié et de voir des contrefaçons apparaître ?
- Mon logiciel, ma base de données et mes autres créations sont-elles protégeables selon les mêmes règles et les mêmes titres à l'étranger ?
- Ma marque, mon brevet ou mon dessin et modèle ont-ils déjà été déposés par une autre entreprise dans le pays qui m'intéresse ?
- Quelles procédures privilégier pour protéger ses créations dans une zone donnée (procédures internationales, régionales, locales ?)
- Que prévoit le droit des inventions pour mes salariés qui relèvent d'un droit local étranger ?
- Est-il plus intéressant pour moi d'exporter mes produits, d'implanter une filiale, de développer un joint-venture ou d'octroyer une licence de mon brevet d'invention à un partenaire ?
- Comment cibler les pays dans lesquels il est judicieux de protéger mes inventions ? Comment gérer les délais ?
- Lors de la négociation ou de la contractualisation avec des partenaires locaux, quelles précautions prendre en terme de divulgation d'information et d'accord de confidentialité ?

Implantés dans 10 zones stratégiques, qui couvrent 62 pays, les experts de l'Institut national de la propriété industrielle informent et accompagnent les start-up dans la mise en place de leur stratégie de propriété industrielle.

Certains de ces experts seront présents sur le stand de l'INPI (stand C35), en compagnie de start-up qui témoigneront du rôle de la propriété industrielle dans leur développement à l'international.

ATELIER FOCUS SUR SINGAPOUR : dans le cadre de l'année de l'innovation France-Singapour, l'INPI accueillera sur son stand l'atelier « Start-up, la propriété intellectuelle, un atout indispensable pour vous développer à l'international » **Avec les témoignages de Sharon Wong, Director, Innovation Solutions de l'IPOS, office de propriété intellectuelle de Singapour, Philippe Nguyen, Chief Operating Officer de Secure-IC, start-up spécialiste de la cybersécurité implantée à Singapour et au Japon, et Stéphanie Leparmentier, Conseillère régionale de l'INPI pour l'Asie du Sud-Est.** Le 24/05/2018 à 11h30, stand C35 zone Accelerate.



« Lorsqu'on se déploie à l'international, il est important de s'appuyer sur des expertises de terrain. Des spécialistes qui connaissent les règles du jeu, les écueils à éviter, et les divers paramètres à affiner. Les coûts d'une protection internationale ne sont pas négligeables. Il faut donc une couverture ciblée et rationnelle, à intégrer dès le démarrage du projet dans les budgets de R&D. Dans cet objectif, le réseau international de l'INPI accompagne au plus près les opérateurs économiques. »
Philippe Nguyen, chief operating officer de Secure-IC



ATELIER FOCUS SUR ISRAËL : atelier « Start-up, la propriété intellectuelle, un atout indispensable pour vous développer à l'international », avec les témoignages de **Maurice Bérenger, CEO de CardioRenal, d'Aurélié Guthmann, responsable secteur Sciences de la Vie chez Business France Israël & Chargée d'Affaire Bpifrance et de Thomas Pouillevet, conseiller régional de l'INPI pour Israël**,. Le 24/05/08 à 17h, stand C35 zone Accelerate.



- ✓ Israël : un écosystème particulièrement favorable aux start-up
- ✓ Les spécificités d'Israël en termes de propriété intellectuelle
- ✓ Les facteurs clé de succès d'implantation pour une start-up française

Retrouvez le programme complet des ateliers accélérateurs de business organisés sur le stand de l'INPI [en cliquant ici](#).

La présence de l'INPI à l'international

Placés auprès des services économiques, les experts de l'INPI exercent leur compétence dans 10 zones stratégiques :

- ✓ Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis)
- ✓ Amérique Latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay)
- ✓ Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)
- ✓ Moyen-Orient / Pays du Golfe (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Yémen)
- ✓ Israël
- ✓ Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka)
- ✓ Asie du Sud-Est (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam)
- ✓ Asie de l'Est (Corée du Sud, Japon, Taïwan)
- ✓ Chine, Hong Kong, Mongolie
- ✓ Communauté des Etats indépendants et Géorgie (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan)

Leurs missions sont multiples :

- ✓ Informer et accompagner les entreprises, en collectif ou en individuel
- ✓ Lutter contre la contrefaçon
- ✓ Faciliter l'accès au marché par une action régaliennne ou une action d'influence
- ✓ Identifier et analyser les bonnes pratiques dans les écosystèmes de l'innovation et de la PI à l'étranger
- ✓ Promouvoir l'expertise française sur les territoires étrangers
- ✓ Attirer les investisseurs étrangers en France

Ils livrent ici un état des lieux de la propriété intellectuelle dans leur zone d'action : [cliquez ici](#)

Zoom sur le Pass PI de l'INPI et le partenariat avec Business France

Parmi les offres de l'INPI dédiées aux start-up qui souhaitent se développer à l'international, le « **Pass PI** » permet aux entreprises de mettre en œuvre jusqu'à trois prestations de propriété industrielle à moindre coût, car la moitié est financée par l'INPI. Veille et recherche documentaire sur les brevets ; contrats collaboratifs ; accompagnement contractuel en propriété industrielle ; stratégies, protections et analyses précontentieuses à l'export (brevets, marques, design) sont quelques-unes des prestations qui peuvent être financées ;

Parmi ses partenaires, l'INPI compte Business France : leurs réseaux respectifs travaillent en étroite collaboration pour accompagner les entreprises françaises à l'international.

Pour en savoir plus sur l'action de l'INPI à l'international : sri@inpi.fr

SAMEDI 26 MAI :

**JEUNES INVENTEURS ET CREATEURS EN HERBE :
FABRIQUEZ ET APPRENEZ A PROTEGER VOTRE PROJET EN 15 MINUTES**

VIVEZ L'EXPERIENCE « MAKERS » : A L'OCCASION DU SALON VIVA TECHNOLOGY RDV SUR LE STAND DE L'INPI, EN PARTENARIAT AVEC TECHSHOP - ATELIERS LEROY MERLIN ET SCIENCE & VIE JUNIOR DE 10H A 18H (STAND C35)



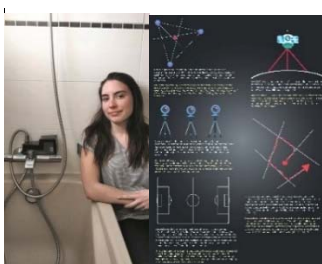
Le samedi 26 mai, sur son stand du salon Viva Technology, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), la Maison des Innovateurs, accueillera les visiteurs qui souhaitent concrétiser et matérialiser leurs idées d'invention :

- Découpe, soudure, électricité : venez fabriquer votre invention en 15 minutes à partir du matériel mis à disposition par TechShop - Ateliers Leroy Merlin, avec l'aide de formateurs dédiés
- Venez rencontrer et bénéficier des conseils des gagnants du concours Innovez, organisé chaque année par Science et Vie Junior, en partenariat avec l'INPI. Ces jeunes inventeurs feront la démonstration de leurs inventions et partageront leur expérience et leur savoir-faire du prototypage.
- Bénéficiez des conseils de l'INPI pour savoir pourquoi et comment garantir la propriété de son invention.

Sans rendez-vous, de 10h à 18h, sur le stand C35 du salon Viva Technology (zone « Accelerate »).

Les 5 gagnants du concours *Innovez Science & Vie Junior*, qui ont maintenant entre 14 à 20 ans, partageront leur expérience d'inventeur avec le public :

- Johan Belloy, inventeur de la machine à sirop (2015)
- Jules Eschbach, inventeur de To One, système de géopositionnement (2017)
- Laurent Migaud, inventeur de l'ascenseur mécanique (2017)
- Louis Sylvestre, inventeur de l'alarme coupe-son (2016)
- Julie Winum, inventrice de l'Ecoleau-Box (2015)



Lu dans Science & Vie Junior N°336 : Dossier « 10 conseils pour innover - Pourquoi déposer un brevet ?

L'Institut national de la propriété industrielle est un établissement public chargé, entre autres, de délivrer des brevets aux inventeurs. Un brevet est un titre de propriété officiel qui donne à son possesseur le droit d'exploiter une invention, c'est-à-dire de la fabriquer, de la vendre, etc. Cela permet de la protéger afin que personne ne l'exploite sans votre autorisation. Bien sûr tous les projets ne peuvent pas être brevetés. Il faut que l'invention n'ait pas encore été dévoilée au public, qu'elle puisse être fabriquée industriellement, qu'elle présente une solution technique à un problème technique, et enfin qu'elle soit suffisamment innovante pour surprendre, même un professionnel. La solution la plus simple et la moins chère pour protéger son invention s'appelle un certificat d'utilité. Il coûte quelques dizaines d'euros et vous protège pour 6 ans. Vous pouvez le faire en ligne sur le site de l'INPI, dont les chargés de clientèle sont à votre écoute pour vous guider.

Voir aussi la vidéo [« Vous avez une idée géniale ? Ne la gardez pas pour vous, protégez-la bien pour pouvoir la partager avec le monde entier »](#)



Les formateurs de TechShop - Ateliers Leroy Merlin seront sur place pour accompagner les jeunes inventeurs.

Découvrez [TechShop - Ateliers Leroy Merlin en vidéo](#)





SAMEDI 26 MAI :

DÉCOUVREZ LES METIERS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE À L'OCCASION DU SALON VIVA TECHNOLOGY LE SAMEDI 26 MAI, À PARIS, PORTE DE VERSAILLES

L'INPI PRÉVOIT DE NOMBREUX RECRUTEMENTS D'ICI 2020 : VENEZ RENCONTRER LES EXPERTS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LES CHARGÉS DE RECRUTEMENT DE L'INPI SUR SON STAND.

Dans l'économie mondialisée de l'innovation et de la connaissance, **la protection et la valorisation de la propriété industrielle sont plus que jamais un enjeu critique pour les entreprises.** La propriété industrielle est devenue un véritable actif et un élément essentiel de leur stratégie d'innovation et de création de valeur.

En 2017, 90 500 marques, 6 000 dessins et modèles et 16 250 brevets ont été déposés à l'INPI. Le volume des titres de propriété industrielle, qui a plus que doublé au niveau mondial en vingt ans, et les enjeux financiers considérables qui leur sont associés témoignent de **l'importance des métiers de la propriété industrielle, filière d'avenir à la croisée du droit, de l'économie et de la technologie.**

Afin de préparer et d'accompagner ses nombreux projets, **l'INPI va recruter de nombreux talents d'ici 2020 : ingénieurs généralistes, ingénieurs spécialisés, juristes en propriété industrielle...**

Pour en savoir plus sur l'INPI, les opportunités de carrière et les profils recherchés, ou simplement pour découvrir les métiers de la propriété industrielle, **rendez-vous le 26 mai sur le salon Viva Technology** : les équipes Ressources Humaines de l'INPI pourront répondre à vos questions tout au long de la journée et un **atelier de présentation, ouvert à tous**, sera co-animé par un chargé de recrutement et un expert en propriété industrielle de l'INPI de 14h à 14h30, sur le stand de l'INPI (C35).



Retrouvez nos offres d'emploi sur l'espace Talent Connect de Viva Technology, sur l'espace « recrutement » d'ini.fr ou sur notre page LinkedIn.



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17

NOS PARTENAIRES



L'Affiche Technique

L'Affiche Technique est une collection originale de reproductions en couleur de brevets iconiques. La collection propose près de 60 brevets qui redonnent vie aux inventions les plus marquantes de ces deux derniers siècles : Vespa, Lego, guitare Fender, Rolleiflex, Game Boy, Tire-bouchon ou encore l'avion des frères Wright. A partir des brevets originaux, les designers de **L'Affiche Technique** retravaillent les dessins : restauration des illustrations, mise en couleur, mise en page pour en faire des affiches atypiques, bel objet de décoration. Pour Viva Technology, l'Affiche Technique a créé une série exclusive pour l'INPI à partir de ses Trésors conservés.

laffichetechnique.com



Le bonbon français

Le bonbon français voyage partout en France pour dénicher les meilleures confiseries de France, fabriquées à l'ancienne par des artisans locaux avec des ingrédients naturels. Caramel au beurre salé de Bretagne, Calisson d'Aix, Praline de Lyon, Berlingot de Nantes, Nougat de Provence ... **Le bonbon français** a goûté et comparé des centaines de confiseries pour sélectionner, terroir par terroir, les meilleures venues de toutes les petites confiseries familiales. Le bonbon français est disponible en épicerie fines, concept store et hôtellerie de luxe ... et sur le stand INPI en exclusivité pendant les 3 jours de Viva Technology.

lebonbonfrancais.fr



Charli Charger

Charli est un support de communication permettant de recharger les smartphones et tablettes, dans les cafés, restaurants, commerces et lieux événementiels. Des chargeurs connectés aux réseaux sociaux, sans fil et ultra-rapide. De 5 à 10 smartphones par chargeur, des recharges pour tous les mobiles. Restez branchés sur notre stand INPI grâce à **Charli Charger**.

charlicharger.fr



JUNGLE CRISPS

Elixia

Créée en 1856, Elixia est la plus ancienne limonaderie de France et a su maintenir tout au long de son histoire tradition et qualité. En 2000, la 6^e génération reprend l'activité et y apporte quelques nouveautés : refonte du packaging, nouvelle image de marque et création de limonades aromatisées tout en préservant l'extraordinaire héritage de la maison. La méthode et la recette de fabrication d'**Elixia** n'ont pas changé depuis 1856.

elixia.fr

Flashmat

L'Agence Flashmat a été créée en 2010 par Emmanuel Baigts et Emilien Chavanne, deux passionnés de photographie et de nouvelles technologies. Flashmat propose de nombreuses prestations innovantes et originales de solutions photographiques pour animer les événements, des prestations 100%connectées. Le Photobooth, photomaton 2.0 qui permet l'impression instantanée des clichés, est un outil de communication à la pointe de la technologie. Il amplifie l'impact des événements sur les réseaux sociaux et accroît la visibilité en ligne. Pour Viva Technology, **Flashmat** équipera le stand INPI de son PhotoBooth : venez prendre la pause et tenter de gagner l'équipement parfait de l'innovateur : tote bag, Guide du Routard du créateur d'entreprise, carnet de notes, stylos ...

flashmat.fr

Jungle Crisps

Jungle Crisps est une nouvelle marque de chips de légumes exotiques, aux assaisonnements originaux mélangeant des notes sucrées-salées de fruits et d'épices. La mission de **Jungle Crisps** ? Faire croustiller de plaisir tous les français en leur faisant découvrir de nouvelles saveurs avec des produits hauts en couleur et surtout riches en goût. Avec un souci de qualité constant, elles sont cuites à basse température afin de préserver leurs goûts et leurs couleurs. Nous suivons également les grandes tendances de consommation afin de plaire au plus grand nombre, nos chips sont sans huile de palme, vegan, sans gluten et sans OGM. Petit plus, elles sont fabriquées en France. Cocorico !

jungle-crisps.com